

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 338I/Just.

Objet:

LUGAMIKA Mathias.-

Astrida, le 6 décembre 1950.-

Monsieur le Représentant,



J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Tribunal de Centre d'Astrida, a condamné le nommé RUGAMIKA (Ugamika) Mathias, résidant au Belge d'Usumbura, 2e Avenue n°26, au paiement de la somme de 3.912 frs. comme restitution.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire exécuter le jugement sur les biens de l'intéressé.-

Le Commissaire de Police, CH. LEES,

Monsieur le Représentant
de l'Autorité Tutélaire,

à

U S U M B U R A.

*L'adresse inscrite sur le faux nom de
Muhika*